

Chère cliente, cher client  
De Monthey Energies SA

Monthey, le 31 août 2025

### Communication de modification des tarifs en 2026

Chère cliente, Cher client,

Monthey Energies SA est votre distributeur d'électricité depuis 2023. Nous avons à cœur de tenir à votre disposition un réseau électrique performant et de vous proposer des services de qualité. Les exigences de nos clients, ainsi que les évolutions venant de la nouvelle loi sur un approvisionnement sûr et basé sur les énergies renouvelables élèvent constamment le niveau des prestations que nous vous fournissons.

Conformément à l'article 4b, al.1 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI), nous vous informons des modifications de prix pour 2026. Les nouveaux tarifs (mix électrique renouvelable, sans TVA) se déclinent comme suit :

Consommation modérée, simple tarif	Ménages
Prestation de mesure	6.80 CHF/mois
Simple tarif	24.80 ct/kWh
Consommation élevée, double tarif	Entreprises
Abonnement	110.00 CHF/mois
Prestation de mesure	6.80 CHF/mois
Heures pleines	22.44 ct/kWh
Heures creuses	14.78 ct/kWh
Rachat de votre énergie solaire	
Rachat d'énergie, puissance < 100 kWc	10.90 ct/kWh
Rachat d'énergie, puissance >=100 kWc	7.00 ct/kWh

En résumé, **pour une consommation annuelle de 4'500 kWh (ménage-type), la facture baissera en moyenne de CHF 80.00 par rapport à 2025.**

Conformément à la loi, nous sommes tenus de vous dévoiler en détails les variations du prix de l'électricité. Voici les changements :

- (1) Le coût de la mesure de l'électricité (c'est-à-dire de l'infrastructure, du système et du personnel qui enregistrent combien vous consommez, produisez ou stockez) sera indiqué séparément sur votre facture. Cette prestation de mesure sera facturée par compteur installé, selon les caractéristiques de votre installation électrique (par exemple : si vous avez un compteur pour la consommation et un autre pour la production solaire, chacun sera pris en compte séparément). Cette nouvelle exigence légale a pour objectif de rendre votre facture plus transparente et de mieux refléter les services réellement fournis. Cette nouveauté s'accompagne d'un ajustement de l'abonnement mensuel : dans certains cas, il pourrait être réduit, voire supprimé.
- (2) En 2026, des travaux de modernisation nécessaires seront engagés sur le réseau afin de garantir la qualité de notre service. Ces travaux, combinés à la poursuite de la digitalisation et au renforcement de nos équipes, impliquent une augmentation de notre budget. Dans un contexte économique tendu, un effort particulier a été fait pour stabiliser les tarifs d'utilisation du réseau pour les professionnels raccordés en basse tension (entreprises de la catégorie « consommation élevée »). Pour les autres catégories de consommation, nous avons limité l'impact de cette hausse autant que possible.
- (3) Monthey Energies SA achète une partie de son électricité sur les marchés de gros. Grâce à une nette amélioration des conditions d'approvisionnement et de nos achats structurés, nous avons pu réduire le coût de cette composante tarifaire.
- (4) Veuillez noter que les règles pour les installations solaires seront les mêmes dans toute la Suisse. Si vous produisez de l'électricité avec des panneaux solaires, vous serez encouragé à l'utiliser directement chez vous, au moment où elle est produite (autoconsommation).

Nous sommes tenus de traduire dans nos tarifs l'évolution des coûts, tout en évitant des variations trop importantes d'une année à l'autre. Par ailleurs, les économies d'énergies et le développement des productions d'électricité par nos clients ont un effet notable sur les quantités que nous distribuons. Il est donc possible que les composantes tarifaires détaillées ci-dessous ne suivent pas exactement la variation de l'ensemble des coûts.

	Par rapport à 2025 (tarifs les plus souvent appliqués)	Consommation modérée, simple tarif	Consommation élevée, double tarif
Réseau	Abonnement et prestations de mesure (1)	+36%	-2.66%
	Puissance, pointe mensuelle (2)	Non applicable	Inchangée
	Acheminement de l'électricité (2)	+14.12%	Heure pleine : Inchangé Heure creuse : Inchangé
	Services-système, réserve d'énergie et coûts solidaires	-6.41%	-6.41%
	Taxe fédérale	Inchangée	Inchangée
	Energie consommée (3)	-22.33%	Heure pleine : -24.25% Heure creuse : -22.25%
			Redevances

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Fabien Girard  
Président du Conseil d'Administration

Sébastien Mariéthoz  
Directeur